
Compte-rendu du conseil municipal du lundi 17 août 2026

Le conseil municipal s'est réuni lundi 17 août 2026 à 20h30 salle du conseil à Épineuil,

Étaient présents : Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORÉ, Maryline JOUVEY.

Absents représentés : Françoise SAVIE EUSTACHE (pouvoir à Maryline JOUVEY), Dominique DETOLLE (pouvoir à Julie VEYRAT DAL DEGAN)

Absent : Vincent MAIRE

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité après un complément d'information demandé par Frédéric Larcher.

Christophe CHAUTAGNAT est nommé secrétaire de séance.

I. Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

L'objectif de cette structure est d'accompagner les collectivités locales sur l'aménagement du territoire et le montage de projets. Dans ce cadre, nous faisons appel à cette structure pour l'étude en amont de la réalisation du projet de rénovation de la Grande rue Alfred Grévin.

Le CAUE est une association loi 1901 créée à l'initiative du conseil général en juillet 2010 qui a pour objet de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement ».

Madame le Maire et l'Adjoint aux travaux ont rencontré des représentants de cette structure qui a rédigé une première étude adressée à chaque élu en amont du conseil municipal.

Le conseil municipal, à la majorité (13 voix pour et une abstention : Frédéric LARCHER) décide d'adhérer au CAUE (0.20 cts par habitant, soit 101.60 € pour Épineuil) et de faire appel à leur offre de service pour un accompagnement "Conseil Complet" de niveau 2 (1 500 €)

Adhésion à l'ATD (Agence Technique Départementale)

L'ATD est un établissement public administratif dont l'objectif est d'apporter sur les projets (ici, de rénovation de la Grande Rue Alfred Grévin) une assistance administrative et technique et d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans les projets du domaine de la voirie, l'eau potable, l'assainissement des eaux usées et pluviales et des bâtiments.

A la majorité (une voix contre, Frédéric LARCHER), la commune adhère à cet établissement pour 0,54 cts par habitant, soit 274.32 € pour Épineuil. Le coût de la prestation sera ensuite de 2.25% du coût prévisionnel des travaux.

II. Remboursement des frais avancés

Dans le cadre de la canicule, la commune a été confrontée à une pénurie de brumisateurs chez nos fournisseurs habituels et ce malgré notre anticipation. Dans l'urgence, Madame le Maire a réalisé l'achat de brumisateurs dans des enseignes qui ne travaillent pas avec les collectivités territoriales pour un montant global de 111.73 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de cette somme. Madame le Maire en profite pour rappeler que le « plan canicule » a permis d'enregistrer 51 personnes qui ont été appelées régulièrement pendant les périodes de fortes chaleurs et ont bénéficié de l'apport à domicile de brumisateurs et de bouteilles d'eau et remercie son équipe pour sa mobilisation sans faille.

III. Facturation électronique des ventes de bois

Il s'agit de répondre à une demande de l'ONF pour que la commune autorise à déposer des factures électroniques. C'est un service gratuit qui permet un gain de temps et de simplicité administrative. Ce mandat est résiliable à tout moment par simple délibération du conseil municipal. Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

IV. Abandon du projet d'enfouissement rue des fossés

Ne pouvant mener deux projets parallèles au niveau du SDEY. L'équipe municipale privilégie le projet de réfection de la Grande Rue Alfred Grévin par rapport au projet d'enfouissement de la rue des fossés, qui sera revu de manière prioritaire après la rénovation de la grande rue.

A la majorité (2 voix contre : Maryline JOUVEY et Françoise SAVIE EUSTACHE), la décision prise par délibération n° 26/2026 est annulée.

Le projet phare de l'équipe municipale est la rénovation de la Grande Rue Alfred Grévin.

V. Piscine gratuite

Madame le Maire indique que la Ville de Tonnerre propose aux communes intéressées de conclure une convention de partenariat permettant aux enfants domiciliés ou résidant habituellement sur leur territoire, âgés de 6 à 14 ans inclus, de bénéficier de l'entrée à la piscine municipale de Tonnerre pendant les vacances scolaires estivales.

Dans le cadre de cette convention, la commune délivrera aux bénéficiaires une carte d'accès conforme aux modalités définies par la Ville de Tonnerre. Les entrées seront enregistrées par les agents municipaux de la piscine et feront l'objet d'une facturation à la commune sur la base du nombre réel d'entrées constatées, conformément au tarif en vigueur fixé par la Ville de Tonnerre.

Cette opération vise à favoriser l'accès des jeunes aux activités aquatiques et sportives tout en soutenant les familles du territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Tonnerre.

VI. Devis maintenance de l'installation campanaire de l'église, mise en place de parafoudres et décision modificative correspondante.

Madame le Maire propose un nouveau contrat de maintenance pour l'entretien des campanaires de l'église pour 396 € / an.

Elle propose également l'installation de 2 parafoudres (l'un obligatoire, l'autre pour protéger des incendies le coffret électrique des cloches pour un montant de 3207,60€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions et vote la délibération modificative au budget principal suivante : 2041582 : - 3500 € ; 21318 : + 3500 €.

VII. Procédure de péril imminent et décision modificative

Suite à la question diverse évoquée le 5 juin dernier concernant une maison dont les pans de mur se détachent rue de la fontaine, Madame le Maire a lancé la procédure de péril imminent. Un expert du Tribunal administratif a été désigné et interviendra le mardi 18/08 sur place pour faire son rapport d'expertise.

Afin de pouvoir régler les honoraires de l'expert désigné par le Tribunal administratif de Dijon, elle demande à l'assemblée de voter la DM suivante : 62268 : + 1000 € ; 615231 : - 1000 €). Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

VIII. Informations diverses

1. Utilisation des puits communaux : Madame le Maire a pris un arrêté pour suspendre le prélèvement de l'eau dans les puits communaux. Les personnes l'utilisant ont été reçues en mairie pour les informer. Cette décision fait écho aux mesures préfectorales exceptionnelles au niveau de la vigilance sécheresse et afin de protéger les nappes phréatiques dans la mesure du possible.
2. Frédéric LARCHER a été nommé « référent cimetière » et sera chargé de faire le lien entre les besoins, les habitants et la mairie au sujet du cimetière.
3. Christophe CHAUTAGNAT est quant à lui nommé référent pour les bois communaux et le lien avec l'ONF.
4. Un groupe de travail va être créé pour le règlement intérieur de la salle des fêtes André Durand. Les élus intéressés sont priés de se faire connaître au secrétariat de la mairie.
5. Une « toutounette » (distributeur de sacs pour ramasser les déjections canines) a été installée sur la place de l'église, il est envisagé d'en installer d'autres vers l'aire de camping-car et sur le pâtis d'ici la fin de l'année.
6. Une commune voisine met en vente un camion de pompiers équipé d'une pompe et d'une tonne à eau ce qui pourrait être utile pour l'arrosage (un projet de récupérateur d'eau de pluie est à l'étude) et pour les divers travaux de nettoyage du

village. Équipé d'une pompe à eau, il pourrait également servir en cas d'incendie pour réagir au plus vite. Il est proposé à la vente à 1200 €.

7. Une enquête est en cours au sujet des incendies dont le village a été victime. Le Maire remercie Stéphane LEGRAND, chef de centre de secours de Tonnerre et son équipe pour leur efficacité.
8. Madame le Maire remercie également Messieurs Raine et Voucouloux pour la réparation de la porte du cimetière (un courrier leur a été adressé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Julie VEYRAT DAL DEGAN